Fiche

La libre circulation des opinions et des informations est à la fois l'enjeu et la condition de toute vie démocratique. Comment les médias exercent-ils cette fonction ? Doit-on redouter les manipulations de l'information ?

I. Le combat pour la liberté d'expression

• La liberté d'expression fait partie des droits fondamentaux de la personne humaine. Elle a été revendiquée par les journalistes dès le XVIIe siècle, avant tout pour des raisons économiques. En effet, la **presse écrite,** et les **médias** en général, ont besoin pour vivre de toucher un public le plus vaste possible et de le fidéliser en lui offrant ce qu'il désire ; ils ne peuvent donc s'accommoder d'une censure quelle qu'elle soit.

• En France, la liberté de la presse est définitivement reconnue par la **loi du 29 juillet 1881**, toujours en vigueur aujourd'hui. À partir de cette date, la presse écrite ne joue plus seulement le rôle de contre-pouvoir, elle devient un **« quatrième pouvoir »**, prenant en charge l'information des citoyens et l'exercice du débat démocratique.

• De véritables « empires » s'édifient dans le secteur de la presse écrite, bientôt relayés et concurrencés par les grandes chaînes de radio et de télévision (principe de la **liberté de communication audiovisuelle** reconnu par la loi du 29 juillet 1982). Les progrès techniques permettent une transmission des informations de plus en plus rapide et complète. De nouvelles formes de journalisme apparaissent, fondées sur l'objectivité et le respect scrupuleux de l'information.

II. Les manipulations de l'information

• Depuis le XIXe siècle, les journaux, comme les chaînes de radio et de télévision, sont devenus de véritables **entreprises économiques.** Les médias sont soumis aux lois du marché et recourent de plus en plus à la **publicité** pour se financer. Cette recherche de l'autonomie financière est la condition de leur liberté ; mais elle peut aussi se transformer en course au profit et entraîner bien des abus.

• Pour attirer un plus large public, certains médias n'hésitent pas à publier les informations ou les images les plus spectaculaires. Ils se lancent dans la **chasse aux scoops,** allant, dans certains cas, jusqu'à les forger de toutes pièces. Ils recherchent enfin les informations à caractère privé et confidentiel concernant telle ou telle célébrité et tombent parfois sous le coup de la loi pour atteinte à la vie privée ou diffamation.

• L'irruption d'**Internet** dans la diffusion de l'information a bouleversé le paysage médiatique. En accélérant la vitesse de circulation de l'information, Internet provoque des « courts-circuits journalistiques » dès que survient un événement particulièrement médiatisé. Pour ne pas paraître dépassés dans cette compétition, les grands médias sont tentés de publier tout ce qui leur « tombe sous la main », sans toujours prendre le temps de vérifier l'information. La chaîne éditoriale est alors rompue au profit des manipulateurs et des « chasseurs de scoop ».

III. Le droit à l'information et la démocratie

• Les abus de quelques journalistes ne doivent cependant pas faire perdre de vue le travail d'information et d'entretien du lien social assuré par l'ensemble des médias. Les journalistes disposent de **codes déontologiques** et, pour la plupart, ils s'y tiennent. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), créé en 1989, veille au respect de ces règles par les chaînes de radios et de télévision. En effectuant un tri dans la masse des informations proposées et en orientant le débat public, la presse écrite et électronique demeure le **premier auxiliaire de la démocratie.**

• En France, comme dans les autres pays développés, ce ne sont pas la censure ou la répression qui menacent le droit à l'information. En fait, la presse perd peu à peu de son indépendance financière au profit de **grands groupes de communication.** Ces liens avec le monde des affaires, associés à la fascination qu'éprouvent parfois les journalistes pour les milieux politiques, font redouter à certains observateurs une manipulation de l'information plus dangereuse car plus difficile à déceler. La presse peut-elle continuer à jouer son rôle si elle n'est plus réellement indépendante ?

Exercice n°2

Exercice n°3

© 2000-2025, Miscellane